



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 juin 2024

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 47

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 9

### Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Océane GODARD	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Caroline
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Paul DURAND	JACQUEMARD
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	BOURGUIGNAT
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Stéphanie MODDE
Madame Kildine BATAILLE	Madame Nora EL MESDADI	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Olivier MULLER
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

### Membres absents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Joël MEKHANTAR pouvoir à Monsieur Bassir AMIRI
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
	Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD
	Madame Catherine HERVIEU pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

---

## **OBJET : FINANCES**

### **Compte administratif du Maire pour l'exercice 2023**

Conformément aux articles L.1612-12 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de déposer, sur le bureau du Conseil, le compte administratif pour l'exercice 2023.

Le compte administratif est soumis à votre appréciation, sous forme d'un document annexé proposant une présentation globale des résultats de clôture, des restes à réaliser et des taux d'exécution 2023, suivie d'une analyse des comptes du budget principal.

Outre la maquette du compte administratif, est annexé également au présent rapport :

- un document synthétique présentant de manière pédagogique les principaux équilibres du compte administratif pour 2023. Cette annexe constitue une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, en conformité avec l'obligation légale introduite par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), ainsi qu'avec l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales ;
- un état récapitulatif, au 31 décembre 2023, des autorisations de programme et d'engagement, conformément aux dispositions prévues par le règlement budgétaire et financier municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31 et L.2313-1 ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Ville de Dijon, approuvé par délibération du conseil municipal du 17 juin 2021 ;

### **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **de constater** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du comptable public, relatives au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **d'arrêter** les résultats définitifs de l'exercice 2023, tels qu'ils vous ont été présentés ;
- **d'approuver** le compte administratif de l'exercice 2023 ;
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du budget principal à la somme de 16 375 946,34 € en dépenses ;
- **d'autoriser** à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN	POUR : 46	ABSTENTION : 3
	CONTRE : 7	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 9 PROCURATION(S)	